

## Renseignements pour l'examen médical des salariés temporaires

À remplir par l'Agence d'Emploi (AE) et à retourner au GIST, au minimum, 48 h avant la visite.

Raison sociale de l'Agence d'Er	mploi (AE) Salarié temporaire
N° adhérent Nom Tél	Nom du salarié  Nom de naissance  Prénom  Date de naissance
<b>Convocation</b>	Ug) Nature de la visite
Établie le  Lieu  Médecin ou IDEST	Embauche Date :
Emploi(s)	
Intérimaire CDI intérim  1er emploi 2e emploi 3e emploi	PCS Entreprise Utilisatrice PCS PCS
Salariés hors risque particuliers  VIP - Visite d'Information et de Prévention (VIP) SIS ou SIA - Suivi individuel Simple ou Adapté  VIP avant affectation  Moins de 18 ans  Travailleur de nuit  Agents biologiques - Groupe 2  Champs électromagnétiques  VIP après affectation (3 mois max.)  Travailleur handicapé  Travailleur en invalidité  Femme enceinte, ayant accouché ou allaitante  Salarié nécessitant une attestation d'absence de contre-indications médicales	Salariés exposé à des risques particuliers  EMA - Exam Médical d'Aptitude / SIR - Suivi Individuel Renforcé  Amiante  Agents biologiques - Groupes 3 et 4  CMR (Cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction)  Manutention : charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes)  Milieu hyperbare  Mineur avec dérogation d'interdiction à certains travaux / travaux réglementés  Plomb  Rayonnements ionisants cat. B  Montage ou démontage d'échafaudage  Autre poste à risque. Précisez :
Engins et appareils soumis à autorisation de conduite  Habilitation électrique / travail sous tension : opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage  N'est concerné par aucune situation ci-dessus	Fait à : / Le : Signature :